

Au siège de Grand Lac, salle Chaudanne-Tillet, 1500 boulevard Lepic 73100 Aix-les-Bains

NOMS ET PRENOMS	Présents (X)	Absents excusés	Pouvoir donné à
1. Marie Claire BARBIER		X	
2. Brigitte BARLET	X		
3. Danièle BEAUX-SPEYSER	X		
4. Renaud BERETTI	X		
5. Michelle BRAUER	X		
6. Mariétou CAMPANELLA	X		
7. Claire COCHET	X		
8. Jacques CONVERT		X	Colette PIGNIER
9. Gérard DILLENSCHNEIDER		X	
10. Marina FERRARI		X	Danièle BEAUX-SPEYSER
11. David GAILLARD		X	
12. Nathalie GAMAIN		X	
13. Bernard GELLOZ	X		
14. Pascale GLOUANNEC	X		
15. André GRANGER	X		
16. Alain HOTIER		X	
17. Antoine HUYNH	X		
18. Agron KALLABA	X		
19. Myriam MONANGE		X	
20. Christian MOUNIER	X		
21. Julie NOVELLI	X		
22. Colette PIGNIER	X		
23. Edouard SIMONIAN		X	
24. Jean-Marc VIAL	X		
25. Guy WARIN	X		

Autres présents non votants :

Marie **RENAUD**

Muriel **BORRELY-DUBINI**

Directrice du CIAS Grand Lac

Assistante de Direction du CIAS Grand Lac

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 15.12.2023

Un dossier de travail en tout point identique à celui transmis aux conseillers pour la tenue du conseil du 21 décembre 2023 a été transmis le 15 décembre 2023, ce dossier comprenant l'ordre du jour et les projets de délibérations, avec leurs annexes.

Aix-les-Bains, le 21 décembre 2023

Le Président,
Renaud BERETTI

Secrétaire de Séance,
Pascale GLOUANNEC



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex 03) dans un délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture
073-267303428-20231221-DELIB101-DE
Date de réception en préfecture: 22/12/2023

FINANCES

Décision modificative N° 2 de l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD) de la Résidence Autonomie l'Orée du Bois

Monsieur le Président indique que la modification de la provision pour la mise en œuvre des Comptes Epargne Temps (CET) ainsi que l'ajustement des recettes, et notamment des montants de subvention d'équilibre versés par le Budget Principal vers les budgets annexes, nécessitent une modification des ouvertures de crédits budgétaires.

Il propose la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement :

DEPENSES	
6815 – Dotations aux provisions d'exploitation	+5 700.00 €
TOTAL CHAPITRE 016	+5 700.00 €
TOTAL DEPENSES	+5 700.00 €

RECETTES	
7381 – Produits à la charge de la CAF	-13 000.00 €
TOTAL CHAPITRE 017	-13 000.00 €
6419 – Remboursement sur rémunérations – personnel non médical	+20 000.00 €
70615 – Prestations de services - Loyer	+39 200.00 €
70616 – Prestations de services – Charges	-32 800.00 €
70618 – Prestations de services - Repas	+3 400.00 €
7483 – Forfait autonomie	+1 100.00 €
7488 – Autres	-130 400.00 €
7548 – Autres remboursement de frais	-23 300.00 €
TOTAL CHAPITRE 019	-122 800.00 €
TOTAL RECETTES	-135 800.00 €

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le présent rapport ;

- **APPROUVE** la décision modificative n°2 de l'EPRD de la résidence Autonomie de l'Orée du Bois.
- **CHARGE** Monsieur le Président pour agir en ce sens.

Aix-les-Bains, le 21 décembre 2023

- Conseillers en exercice : 25
- Présents : 16
- Présents et représentés : 18
- Votants : 18
- Pour : 18
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0


Le Président,
Renaud BERETTI


La secrétaire de séance,
Pascale GLOUANNEC

Accusé de réception en préfecture
073-267303428-20231221-DELIB120-DE
Date de réception préfecture : 22/12/2023

Acte à classer**DELIB120**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-12-22T09-56-58.01 (MI249941221)

Identifiant unique de l'acte : 073-267303428-20231221-DELIB120-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Décision modificative n.2 de l'EPRD de la Résidence
Autonomie de l'Orée du Bois - - - - -

Date de décision : 21/12/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.4. Décisions modificatives

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [PAGE DE GARDE 1.PDF](#)

Multicanal : Non

Pièces jointes :

[120](#) Type PJ : 99_DE - Délibération
[DELIB FIN DM n.2 OD...](#)



[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Classer

Annuler

Préparé Date 22/12/23 à 09:54

Par [BORRELY DUBINI Muriel](#)

Transmis Date 22/12/23 à 09:56

Par [BORRELY DUBINI Muriel](#)

Accusé de réception Date 22/12/23 à 10:41